

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023**

DÉLIBÉRATION N° 07-2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de février à dix-sept heures trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S) : Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydie BUSCAGLIA, Pierre CASSE, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S):

ABSENT(S): Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 20/02/2023

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ACQUISITION AUTO LAVEUSE POUR LA SALLE DES FÊTES

Afin de faciliter le nettoyage du sol de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose d'acquérir une auto laveuse.

Cette acquisition permettra de dégager du temps à l'agent d'entretien pour le nettoyage des autres locaux de la mairie.

Monsieur Laurent GAYS, 2^{ème} adjoint a eu contact avec Monsieur Henri SORS de l'entreprise TOP NETTOYAGE qui met en vente une auto laveuse de marque TASKI pour le prix de 350 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après délibération,

- **DECIDE** d'acquérir l'auto laveuse d'occasion de la marque TASKI pour le prix de 350 € HT vendu par Monsieur Henri SORS de l'entreprise TOP NETTOYAGE,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits sur le Budget Primitif 2023.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le _____

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le _____